

**Compte-rendu sommaire du comité syndical
du Parc naturel régional du Verdon du 3 juin 2014 à Castellane**

Membres du comité syndical présents :

- Jean-Pierre Bagarre : Aiguines
- Jean-Marie Pautrat : Allons
- François Tanzy : Angles
- Antoine Faure : Aups
- Catherine Mescatullo : Bargème
- Philippe De Santis : Bauduen
- Armand Belisaire : Blioux
- Jean-Paul Golé : Castellane
- Bernard Bellini : Châteauvieux
- Alain Barale et André Gaymard : Comps-sur-Artuby
- Christophe Mangiapia et Brigitte Begou : Demandolx
- Gilbert Pélegrin : Esparron-de-Verdon
- Hervé Philibert et Delphine Carcenac : Ginnasservis
- Jean-Pierre Baux et Alain Roux : Gréoux-les-Bains
- Jean-Noël Stark : La Bastide
- Bernard Prayal et Robert Ricard : La Garde
- Jacques Bastian : La Martre
- Armand Ferrando : La Palud-sur-Verdon
- Hervé Chatard : La Verdière
- Louis Troin : Le Bourguet
- Gilles Perrier : Les Salles-sur-Verdon
- Marie-France Sévenier : Majastres
- Jean Bacci et Jean-Pierre Herriou : Moissac-Bellevue
- René Caussignac : Montagnac-Montpezat
- Patricia Brun : Moustiers-Sainte-Marie
- Noël Giraud : Peyroules
- Jacques Espitalier : Quinson
- Michel Opposite : Régusse
- Jack Duvot : Riez
- Patrick Roy et Gilles Prin-Abeil : Roumoules
- Alain Bourrot : Soleilhas
- Paul Corbier : Saint-Julien-du-Verdon
- Arlette Ruiz : Saint-Julien-le-Montagnier
- Laurent Girard-Béguier : Saint-Jurs
- Marlène Porre : Saint-Laurent-du-Verdon
- Nicole Moulin : Sainte-Croix-du-Verdon
- Bernard Clap et Anne-Sophie Vurchio : Trigance
- Bernard Magnan et Quentin Potignon : Valensole
- Christiane Philibert-Brezun : Vinon –sur-Verdon
- Michèle Bizot-Gastaldi et Bernard Molling : Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence
- Joëlle Faguer et Colette Charriau : Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

1. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 6 mai 2014

2. Validation du règlement intérieur du syndicat mixte

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé le règlement intérieur modifié du syndicat mixte.

3. Désignation du conseil d'exploitation de la régie

Par délibération en date du 11 décembre 2013, les membres du comité syndical ont décidé la création d'une régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon et approuvé ses statuts. Tel que prévu par ces derniers, les membres du comité syndical ont désigné les membres du conseil d'exploitation qui sera composé des membres suivants :

Le Président du PNR Verdon

Le Préfet de Région ou son représentant

	<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
2 élus du Conseil régional	Marie Bouchez Colette Charriau	Joëlle Faguer Charles Laugier
1 élu du Conseil général 04	Michèle Bizot-Gastaldi	Bernard Molling
1 élu du Conseil général 83	Pierre Lambert	Louis Reynier
6 représentants des communes	Antoine Faure Gilbert Pélegrin André Gaymard Magalie Sturma-Chauveau Christiane Philibert-Brezun Patricia Brun	Arlette Ruiz Jean-Paul Golé Gilles Perrier Armand Ferrando Hervé Chatard Jean-Pierre Baux

4. Validation de la nouvelle convention entre le Parc du Verdon et la Société du Canal de Provence

Le PNR Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014. Cette convention permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon : moyens financiers (participation à l'autofinancement des stations d'épuration, à hauteur de 300 000 €/an), moyens humains. Il s'agit de la mise en œuvre concrète du principe de solidarité aval – amont, dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité, dans le cadre du SAGE, la poursuite et le développement.

La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel triennal défini conjointement entre le Parc et la SCP. Ce programme est décliné chaque année par une programmation annuelle d'actions et une annexe financière.

A la lumière du bilan de la période 2008-2014, les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé la reconduction de la convention sur la période 2014-2020. Les objectifs proposés restent globalement les mêmes, par contre ils se déclineront dans le programme opérationnel, par de nouveaux axes d'intervention (diagnostic des besoins du territoire en terme de sécurisation de l'accès agricole à l'eau, accompagner la mutation des pratiques agricoles du plateau de Valensole, appuis au programme le Verdon entre en transition...)

Objectif 1 - Gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau

1.a- S'impliquer dans la gouvernance relative à la gestion de l'eau du Verdon

1.b- Assurer un suivi rigoureux de l'évolution de la ressource en eau

1.c- Sensibiliser les usagers à l'économie d'eau

Objectif 2 - 2- Préserver la qualité des eaux du Verdon

Objectif 3 - Recherche de moyens de sécurisation de l'accès à l'eau (usages urbains, agricoles, touristiques)

5. Constitution de la commission d'appel d'offres

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont désigné les membres suivants :

Titulaires

- Jean-Pierre CIOFI
- Noël GIRAUD
- Arlette RUIZ
- Patricia BRUN
- Philippe DE SANTIS

Suppléants

- Jean-Pierre HERRIOU
- Michèle BIZOT-GASTALDI
- Hervé PHILIBERT
- Paul CORBIER
- Jacques ESPITALIER

6. Autorisation du Président à ester en justice

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, ont décidé :

- d'autoriser le Président à ester en justice afin de représenter les intérêts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, en tant que demandeur ou défendeur, sur tout affaire à venir et ce devant toute juridiction saisie, tant en première instance, qu'en appel et en cassation
 - d'autoriser le Président à faire tout acte conservatoire ou interruptif des décisions sans autorisation préalable du Comité syndical qui devra délibérer ultérieurement sur ces actes,
- Il sera rendu compte au Conseil syndical des décisions ainsi prises par habilitation.

7. Décision modificative n° 1 au budget primitif 2014

Les membres du comité syndical, à l'unanimité moins 8 abstentions, ont approuvé la décision modificative n° 1 au budget primitif 2014

8. Modification de la régie de recettes

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé la modification de la régie de recettes de manière à pouvoir vendre des produits d'artisanat local ou issus de l'agriculture locale, notamment au relais du Parc à Castellane, situé dans les locaux de la maison nature et patrimoine.

9. Tableau des effectifs

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé :

- le renouvellement du poste de chargé de projet « hors temps scolaire – sciences participatives »
- le renouvellement du poste de chargé de projet « évènement grand public »
- le principe d'autoriser le Président à :
 - recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.
 - recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.
 - remplacer les agents sur des emplois permanents (titulaire ou non titulaire) en cas de congés maladie, maternité ou congés annuels.

Pour affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code
Général des collectivités Territoriales
A Moustiers Ste Marie,
Le 10 juin 2014

Le Président :
Bernard CLAP